

Offre raisonnable d'emploi pour les chômeuses et les chômeurs : c'est du perdant, perdant !

Le projet de loi sur l'offre « raisonnable » d'emploi vient d'être adopté au Conseil des ministres et sera discuté au Sénat le 23 juin. Le gouvernement souhaite boucler l'affaire à la mi-juillet au Parlement. Conforme à l'avant-projet, la future loi est une attaque sans précédent contre les droits des chômeurs, et vise à faire du personnel du service public de l'emploi les auxiliaires de cette politique anti- sociale.

Les chômeurs et les chômeuses sont priés de « chômer » moins pour gagner moins !

Comble de cynisme, la loi parle de définition « conjointe » de la nature et des caractéristiques de l'emploi recherché entre le demandeur d'emploi et le service public de l'emploi, alors que le rapport de forces entre l'institution et les chômeurs est totalement inégalitaire.

Les critères contraignants se durcissent dès le troisième mois de chômage. L'offre d'emploi est définie comme « raisonnable » dès lors que celle-ci est « compatible » avec ses qualifications et que la rémunération est égale à 95 % du salaire antérieur. Au bout de six mois, ce taux descendra à 85 % et après un an au niveau de l'indemnisation chômage.

Le terme de « compatible » est suffisamment flou pour que toutes les pressions s'exercent sur les chômeurs et l'obligation, qui leur est faite, d'accepter des salaires au rabais est clairement une aubaine pour les employeurs.

De plus, au bout de six mois, les chômeurs devront accepter un temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail d'une heure ou de 30 kilomètres.

La radiation, et donc la suspension des allocations chômage pendant deux mois, sera immédiate en cas de deux refus d'offres d'emploi.

Que ce soit au niveau du salaire comme du temps de trajet, les femmes vont être particulièrement pénalisées. Majoritaires parmi les bas salaires et les familles monoparentales, leurs conditions de vie vont se dégrader encore plus.

Une attaque contre les chômeurs et tous les salarié-es !

Par ces mesures, c'est l'ensemble du salariat qui est visé. Ces mesures visent à tirer encore un peu plus les salaires vers le bas. Les restructurations et les licenciements plongent des milliers de salarié-es dans le chômage. Le discours sur les « faux » chômeurs, les « profiteurs » du système, cherche à occulter la responsabilité patronale dans ce gâchis social.

Augmenter les cotisations patronales pour redistribuer des allocations chômage pour tous les sans emploi, sans condition et sur une longue durée, ce serait justice. Par ailleurs, il faudra bien un jour, imposer le droit effectif à l'emploi en créant un nouveau statut du salarié.

Dans l'immédiat, les associations de chômeurs, les organisations syndicales doivent se battre jusqu'au bout contre cette logique de « dumping social », pour le droit des chômeurs à disposer d'un revenu décent et à décider librement de leurs choix professionnels.

Le 16 juin 2003